



## **AFFOUAGE**

### **Coupe de bois par les habitants sur inscription en mairie avant le 13 novembre 2020**

Délibération du Conseil Municipal du 5 Novembre 2020.

Réservé aux Caironnais après inscription en mairie et selon le règlement joint :

Bulletin d'inscription à déposer en mairie avant le 13 novembre 2020 accompagné de :

1 justificatif de domicile

1 attestation d'assurance

Aucun travail ne peut être entrepris avant l'autorisation du Maire permettant d'entrer en possession du lot de bois.

L'exploitation par l'affouagiste se fera le **21 ou 28 novembre 2020 de 7h30 à 18h00 avec enlèvement du bois le jour même sous réserve des mesures sanitaires et dans le respect de la distanciation sociale et port du masque obligatoire.**

**Si la météo ne le permet pas ou si les mesures sanitaires ne le permettent pas, cette opération sera reportée au 5 et 12 décembre 2020.**